



SM pour la réalisation de la plate forme multimodale de niveau européen de Dourges  
(Siren : 256203829)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Arras
Arrondissement	Arras
Département	Pas-de-Calais
Interdépartemental	oui

### Date de création

Date de création	09/07/1999
Date d'effet	09/07/1999

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Franck DHERSIN

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel du Département
Numéro et libellé dans la voie	Rue Ferdinand Buisson
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	62018 Arras
Téléphone	03 21 21 62 62
Fax	
Courriel	delta@delta-3.com
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	622 005
Densité moyenne	689,70

## Périmètres

Nombre total de membres : 5

- Dont 4 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
62	CA de Lens - Liévin (246200364)	CA
62	CA d'Hénin-Carvin (246200299)	CA
59	CA Douaisis Agglo (200044618)	CA
59	CC Pévèle-Carembault (200041960)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
Région Hauts-de-France (200053742)

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, ainsi que de toute autre zone d'activité prévue par la loi et autorisée par la région Hauts-de-France. Gérer ou faire gérer les équipements publics réalisés dans le cadre de cette plateforme multimodale.</p>
<p>Aménagement de l'espace</p> <p>- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)</p> <p>Etudier, aménager, réaliser, promouvoir la plateforme européenne retenue à l'article 88 du Contrat de Plan Etat-région Nord-Pas-de-Calais 1994-1999. Ainsi, le syndicat est compétent pour toutes procédures d'urbanisme (ZAC, lotissement) et pour toutes acquisitions foncières, y compris par voie d'expropriation, nécessaires à la réalisation de cette plateforme multimodale située sur le territoire des communes de Dourges, Oignies, Ostricourt et Hénin-Beaumont. A ce titre, il pourra acheter, prendre à bail, vendre ou louer, consentir tous droits et plus largement réaliser ou faire réaliser toute opération ou investissement.</p>
<p>- Constitution de réserves foncières</p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2023 - millésimée 2020)